

Justice, climat : même combat !

MARTINE HOSSELET-HERBIGNAT

On parle aujourd'hui d'« anthropocène », d'une ère géologique où l'humain est devenu un facteur de changement tellement puissant qu'il en vient à modifier et à dégrader l'écosystème par son activité.

Faut-il mettre, sans nuances, cette dégradation sur le compte de l'ensemble de l'espèce humaine ? Tous les citoyens de la terre sont-ils, au même titre, désireux et capables de réagir à cette évolution dramatique ?... Telles sont les perspectives de ce dossier.

Réduire l'empreinte écologique fait en général d'abord appel à la responsabilité de chacun.e à travers des gestes éco-responsables. Cette nécessaire transition écologique n'est pas qu'une préoccupation de riches. En France, Martine C. rappelle lors d'une Université populaire Quart Monde : « *Les gens qui ont la vie difficile ont toujours fait attention à tout économiser. Ils ont un vrai savoir là-dessus* ». Au Bénin, l'ONG JEVEV développe la promotion d'un compost à base de jacinthe d'eau, recyclant ainsi cette plante destructrice pour l'environnement. Au Togo, un petit village de brousse s'est organisé pour collecter les sacs plastiques, véritable fléau, et rejoindre un projet de recyclage plus large.

On escamote souvent la contribution des collectifs et des structures, qui ont un pouvoir direct ou indirect de polluer incomparable à celui des populations, et dont les effets retombent d'ailleurs bien plus fréquemment sur les populations les plus fragiles, qui ont comparativement nettement moins accès aux « biens » proposés par ces collectifs. Le capitalisme – et son corollaire l'argent-roi – est le principal responsable de cette dégradation de l'environnement¹.

Le combat se situe donc également au niveau du droit. Organisée en associations (cf. *Notre Affaire à tous, Alternatiba*), la société civile tente des actions en justice pour inaction climatique contre des États ou de grandes sociétés polluées. De nouvelles sanctions apparaissent : obligations de faire, de diligence active, pour le bien commun de l'Humanité². L'idée d'un revenu de transition écologique vient aujourd'hui affiner celle d'un revenu de base inconditionnel, intégrant l'écologie et les limites planétaires, au-delà du seul individu et d'une approche exclusivement monétaire³.

Les citoyens les plus pauvres doivent être considérés comme partenaires et sources d'initiatives de la lutte contre le changement climatique. Une civilisation qui tienne compte des droits de tous les vivants sans exception ne peut contourner cette exigence⁴. ■

1. Comme l'analyse Grégoire Wallenborn dans son article, p. 27.

2. Voir l'article d'Émilie Gaillard, p. 15.

3. Voir l'article de Sophie Swaton, p. 37.

4. Document de synthèse de la Contribution au grand débat national, mars 2019, ATD Quart Monde France. Voir le site <http://atdqm.fr/xh>